

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 23 Juin

## L'ALSACE NOUS OUBLIE

Nous reproduisons ci-dessous un article traduisant tristement l'impression pénible éprouvée dans son voyage en Alsace, par notre vaillant confrère du Télégramme, M. Latapie :

..... J'ai fait jadis, à Leipzig, dans de pénibles circonstances, la connaissance d'une brave famille de Mulhouse.

Le père, dont le nom est très connu dans cette bourgeoisie industrielle qui a fondé Mulhouse et peuplé d'ouvriers ses faubourgs, était accusé de haute trahison par les autorités allemandes ; il était cité devant la haute cour de l'empire. Et ce fut un beau spectacle de voir ce fier Alsacien, entouré des siens, levant sa tête blanche en face des juges stupides qui avaient reçu l'ordre de condamner. Lorsque la voix calme du vieux patriote tombait, on entendait au fond de la salle les sanglots de ses deux filles. J'eus le bonheur de pouvoir témoigner quelques menues attentions à cette famille éplorée ; et depuis ce jour je nourrissais l'espoir de revoir le brave Alsacien, sorti de prison, et les siens qui parlaient si amoureusement de la France au moment où l'on frappait leur père pour l'avoir trop aimée.

Le voyage que j'entreprends vers Budapest me permettant de traverser l'Alsace, je me suis donc arrêté à Mulhouse. J'ai vu l'Alsacien dans sa riche demeure. Tout de suite, après m'avoir accueilli avec effusion, il m'a dit : — Avez-vous fait votre déclaration à la police ? Malheureux, si l'on savait !

— N'avez aucune crainte. Je passe ; dans deux heures, j'aurai quitté Mulhouse.

— On ne pense plus à nous, en France, fit le vieil Alsacien. Mais il dit cela avec le ton reposé qu'il doit avoir lorsqu'il traite avec un commis quelque détail de son industrie. Et d'abord, j'ai été offusqué de le retrouver rajeuni, replumé, l'œil joyeux, le teint fleuri. C'est bête, mais c'est ainsi —

ne vous ai-je pas dit que j'allais vous parler très librement, en style de voyage et, en confiance, je lui en voulais de sa bonne humeur.

— Autrefois, voyez-vous, on parlait de nous à tout instant dans vos cérémonies, continua mon hôte. La Ligue des patriotes manifestait sur la place de la Concorde, devant la statue de Strasbourg.

— Le vrai patriotisme ne manifeste pas avec ostentation.

— Peu importe. Ne faisons pas de rhétorique. La vérité est que ces coups de clairons tenaient en éveil nos populations irréductibles. On se sentait aimé.

— Vous l'êtes toujours.

— Certainement. Mais on ne s'en doutait plus.

— Ce fut dit avec une pointe d'humeur. Je sentis un effroi naître en mon esprit...

— Mais vous-même ?

— Oh ! nous restons fidèles à la France.

Il dit cela en baissant imperceptiblement la voix. J'ai perçu cependant ce changement de ton avec une acuité profonde.

Il reprit : — Vous faites trop de politique. Et quelle politique ! Ici, nous ne comprenons plus. Le désordre le plus complet règne dans vos hautes sphères politiques ; à tout instant, vos financiers, vos commerçants sont plongés dans le doute et l'inconnu. Vous paraissez ne pas vous préoccuper du lendemain.

Et pendant près d'une heure, le vieil Alsacien fit la critique amère de notre politique, de notre personnel, de nos administrations, de notre caractère national si imprévoyant, si futile.

Il disait juste ; chaque mot portait. On sentait qu'il avait dû souvent réfléchir à ces choses ; on sentait même qu'il devait les répéter souvent.

— Est-ce que tous vos compatriotes pensent ainsi ?

— Nous sommes tous dans la même crainte pour l'avenir de votre pays.

Il a dit, — l'avez-vous remarqué, — « pour votre pays ». Ce n'est donc plus le

sien. Je sentais comme des liens se briser en moi, un à un.

A un moment, il s'exalte : — Par-dessus les nations que des intérêts différents éloignent ou des intérêts communs rapprochent, par-dessus les foules que leur appétit dirige ou que dirigent simplement les rhéteurs, il y a une fraternité des esprits supérieurs. Il s'est créé ainsi, en Europe, une sorte de solidarité entre les grands maîtres de la science et de l'art, il s'en forme une autre, semble-t-il, entre les industriels et les commerçants, tous également intéressés à la paix et à la liberté ; demain il y aura pareillement une ligue internationale des défenseurs de la propriété contre ceux qui la menacent. C'est ainsi que le réveil de l'esprit révolutionnaire a plus fait en trois années pour l'effacement des nationalités et le rapprochement nécessaire des peuples que dix siècles de philosophie et de patientes études. Vous verrez que l'accord des Etats commencera par un accord contre la Révolution. C'est à vous de voir si vous voulez que la France s'identifie devant l'Europe avec l'idée révolutionnaire et soit considérée par tous les esprits sains de tous les pays comme le foyer de pestilence et de barbarie.

Je n'essayai pas de ramener la conversation sur un sujet moins élevé. Mon ami se fût montré plus prudent peut-être, si nous avions traité de la question alsacienne ; mais sur les sommets de la philosophie son âme s'ouvrait librement. Dans une rare minute d'abandon, j'ai senti le sentiment de l'Alsace même se révéler ; et j'ai perçu au travers des déclarations de fidélité, la lassitude et le découragement. Voilà la vérité. J'hésitais à la dire. C'est fait. Et j'ai maintenant la sensation d'un pénible devoir accompli.

N'est-ce pas, en effet, notre devoir, à nous publicistes, de noter autour de nous les impressions, marquer les faits, analyser les sentiments, renseigner enfin avec certitude, quoiqu'il en coûte à nos propres sentiments. C'est la conscience de ce devoir, le remords de cette vérité perçue que je n'a-

vais pas le droit de garder pour moi, qui m'ont retenu, à cette heure, devant un coin de papier blanc et m'ont arraché à l'admiration du spectacle merveilleux déroulé devant moi. Je n'aurais plus eu de tranquillité si je ne m'étais délivré tout de suite de cet aveu qui me brûle :

— L'Alsace nous oublie.

L. LATAPIE.

## SÉNAT

Séance du 19 Juin

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons.

L'article 1<sup>er</sup> impose la formalité d'une déclaration au Bureau de la régie à tous ceux qui se livrent à la fabrication des eaux-de-vie, esprits et alcools.

M. de Marcère développe un amendement tendant à ce que les seuls bouilleurs de profession soient astreints à cette formalité.

C'est, sous forme d'amendement, une dernière lance rompue en faveur des véritables bouilleurs de cru, qui ne sont pour rien, dit l'orateur, dans les fraudes qui ont été signalées.

M. Cornil combat cet amendement ; il pense que l'alcool des bouilleurs de cru est plus nuisible que l'alcool d'industrie et qu'en conséquence il faut restreindre le privilège de ces bouilleurs.

M. de Verninac, rapporteur, ne croit pas que le mal produit par les bouilleurs de cru soit aussi grand que le dit M. Cornil, car sans cela il faudrait supprimer absolument le privilège des bouilleurs ; mais il pense, avec la commission du Sénat, qu'il faut prendre contre les bouilleurs de profession certaines garanties ; aussi n'hésite-t-il pas à repousser l'amendement de M. de Marcère.

M. Tillaye soutient au contraire cet amendement, dont il est un des signataires.

L'amendement est repoussé par 179 voix contre 95.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 Juin

La question de Madagascar

La Chambre discute le projet de loi déclarant

la route était ouverte ; il y a six mois que j'aurais planté le drapeau tricolore sur la plus haute tour du fameux palais de porcelaine des empereurs et que cette guerre atroce serait terminée si on m'avait laissé faire.

Mes marins ne seraient pas morts comme des mouches ; la France aurait dépensé des millions de moins, et des milliers de mères ne pleureraient pas aujourd'hui leurs enfants.

Ah ! si on savait la vérité sur notre situation !... Tu me parles de gloire, mon pauvre enfant, va donc demander à ceux qui sont là avec moi, depuis le commencement de la campagne, s'ils y croient encore.

Ils se résignent, l'amour de la patrie, l'honneur et la vieille renommée de notre drapeau à défendre les soutiennent encore un peu.

J'attendais de nouveaux ordres et des renforts. Aujourd'hui les ordres sont venus, toujours les mêmes, attendre et surveiller. Toujours attendre !...

Les renforts, on me les refuse presque, l'ennemi se rit de nous et nous nargue, on m'empêche de l'attaquer et le reste de mes hommes valides va diminuant tous les jours.

N'importe, nous saurons faire notre devoir jusqu'au bout, et prouver que nous sommes des hommes de cœur et des Français.

Le devoir avant tout.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 25

## HAINES MORTELLES

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

IV

A bord du « Bayard »

Aux fenêtres, des rideaux de damas de soie rouge, un divan circulaire monté sur un caisson de citronnier à baguettes d'acajou, des pliants, une table carrée où l'amiral s'asseyait dans un fauteuil chinois en rotin.

Deux étagères-bibliothèques, deux petits poêles à tuyaux de cuivre, quelques chaises cannées complétaient l'ameublement.

Le plancher était recouvert d'une toile cirée.

Au fond du cabinet était le canon de dix-neuf centimètres de retraite.

Cette pièce était celle que, pendant le bombardement de Makung, le vaillant amiral pointa lui-même sur un canon chinois de seize qui fut du coup renversé de son affût.

Au moment où Savreux pénétra dans le cabinet de travail de l'amiral, l'illustre homme de mer, une grande carte déployée sur la table, marquait d'un signe au

crayon différents points de la côte qu'il avait l'intention de faire occuper.

Parfois même son regard s'égarait, jusqu'au large point noir qui indiquait sur la carte la situation de Pékin.

Dès l'abord, Paul fut effrayé des ravages opérés sur l'illustre Courbet par une croisière de deux ans, sous un ciel inclément.

C'était bien toujours le même visage, respirant la fermeté et le sang-froid, le même front bombé, le même regard au reflet d'acier enfoncé sous l'arcade sourcillière mais les traits étaient émaciés, le visage plombé, l'orbite un peu plus creuse, le regard brillant de fièvre.

Au bout d'une minute, l'amiral releva la tête :

— Ah ! c'est vous, lieutenant, s'écria-t-il, en tendant sa main au jeune homme, je vous attendais, le ministre m'avait annoncé votre arrivée.

Paul s'inclina, l'émotion qu'il éprouvait en face de ce grand chef qu'on laissait ainsi mourir lentement, à petit feu, loin de la patrie, l'empêchait de répondre.

Un instant les souffrances intimes qu'il devina chez l'amiral firent taire sa propre douleur.

Courbet continua :

— Excusez-moi si je ne me suis pas aperçu tout de suite de votre présence, mais je cherchais le chemin de Pékin.

Et, posant son doigt sur la carte à l'endroit où était figurée la capitale des Chinois :

— Nous irons ensemble, n'est-ce pas ? si on me permet de mettre mes projets à exécution.

Puis, dénouant cet air de froideur qui en imposait à ses hommes et contribuait à assurer son prestige, laissant de côté cette politesse exquise mais un peu glaciale avec laquelle il accueillait ses officiers, il demanda

brusquement à Savreux :

— Voyons, mon cher enfant, qu'est-ce que tu es venu faire ici ?

Paul sursauta ; voilà bien ce qu'il redoutait, les questions de l'amiral dont l'affection s'alarmerait de sa venue ; il ne répondit pas.

L'amiral ajouta :

— Je t'ai laissé à Paris dans une situation enviable, prospère, t'annonçant comme destiné à une brillante carrière, comme un des plus illustres enfants de notre vieille Picardie.

Comment se fait-il que je te retrouve aujourd'hui à des milliers de lieues de la France, la figure ravagée, l'air désespéré.

Et, après un lourd silence :

— Sais-tu ce que tu es venu chercher ici ? interrogea Courbet.

— Un peu de votre gloire, mais par-dessus tout l'oubli ! répondit tristement Paul.

L'amiral eut un mouvement d'épaules énergique ; un sourire d'amertume et de déception passa sur son mâle visage.

— Ah ! oui, s'écria-t-il, ils sont glorieux, mes soldats, ils sont intrépides mes marins ; tous les jours ils méritent bien de la patrie.

Mais quelle triste gloire que celle que nous recueillons. Les côtes de Chine sont jonchées de tombes françaises et la moitié des braves qui dorment là n'ont pas vu le feu de l'ennemi.

Moi-même je suis réduit à la plus meurtrière des inactions ; je le sais, je ne verrai jamais la France, la mort viendra me prendre sur mon banc de quart, elle me frappera en traîtresse, comme elle frappe tous ceux qui m'en-

Madagascar et les îles qui en dépendent colonie française.

M. Pierre Alype, député de l'Inde, présente une observation personnelle et affirme, contrairement à ce qu'avait prétendu M. d'Estournelles dans la dernière séance, que les élections législatives, dans les Indes françaises, ont toujours été faites dans les meilleures conditions de régularité et de sincérité.

M. Bazille étudie le système administratif qui doit être appliqué à Madagascar. Il craint que là, comme dans toutes nos colonies, on ne mette trop en pratique le fonctionnarisme; il rappelle que si M. André Lebon, ministre des colonies, est d'avis que nous devons diminuer le nombre de nos fonctionnaires et nous appuyer autant que possible sur les chefs indigènes, M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a toujours exposé la nécessité d'avoir à Madagascar des fonctionnaires français et même d'en augmenter le nombre.

L'orateur demande que le gouvernement dise nettement où il va et quelle politique il entend suivre définitivement.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, dit qu'il a été, dans le principe, l'adversaire de l'annexion et le champion du protectorat; si le cabinet Ribot était resté au pouvoir, c'est le traité avec la reine de Madagascar qui eût été soumis à l'homologation du Parlement.

Mais aujourd'hui la situation n'est plus la même; M. Berthelot, ministre des affaires étrangères dans le cabinet qui a succédé au ministère Ribot, a lu à la Chambre une déclaration dans laquelle il a dit :

« Madagascar est dorénavant une possession française. »

Deux puissances, l'Angleterre et les Etats-Unis, se sont emparés de cette déclaration; elles ont demandé à la France si elle signifiait que Madagascar devenait terre française, ou si Madagascar était encore soumise à la souveraineté du gouvernement hova.

M. le ministre ajoute que M. Léon Bourgeois, alors ministre des affaires étrangères, a répondu que par le fait de la conquête, la souveraineté à Madagascar avait changé de mains, qu'elle appartenait à la France et que dès lors, tous les traités passés entre le gouvernement hova et les nations étrangères devaient cesser d'exister.

M. Hanotaux déclare que lorsque le cabinet Méline est arrivé au pouvoir, il s'est trouvé en face de la situation créée par le ministre Bourgeois: il a accepté loyalement, afin d'affirmer devant les nations étrangères la fixité de la politique de la République.

Mais, ajoute-t-il, pour faire l'annexion, la Constitution exige l'assentiment du Parlement; cet assentiment est nécessaire pour donner au cabinet la force dont il a besoin dans ses rapports avec les autres puissances, et c'est pour cela que le cabinet a déposé son projet de loi.

Nous ferons donc l'annexion, mais nous entendons en tirer tous les avantages qui feront la contre-partie de nos sacrifices.

M. Hanotaux demande à la Chambre de voter le projet de loi.

M. Lemire demande au gouvernement s'il entend faire prévaloir à Madagascar une influence manifestement française, c'est-à-dire en s'appuyant sur l'idée catholique.

M. André Lebon, ministre des Colonies, dit qu'il veut rassurer la Chambre sur les conséquences du projet de loi; il nous rend notre li-

berté vis-à-vis des puissances étrangères, c'a été la principale préoccupation du gouvernement.

Le gouvernement est décidé à administrer Madagascar de la façon la plus économique; il cherchera dans chacune des tribus de l'île tout ce qui dans l'élément indigène pourra nous être un aide.

L'orateur ajoute que depuis le 1<sup>er</sup> mai le gouvernement n'a créé aucun emploi nouveau; au contraire, on a réduit les cadres prévus au mois de décembre dernier; un seul fonctionnaire a été envoyé à Madagascar, c'est celui qui est chargé d'organiser les mines.

M. Méline, président du conseil, déclare accepter en principe le décret-loi de 1848 abolissant l'esclavage dans les colonies françaises, mais il rappelle que le législateur de 1848 lui-même avait apporté des tempéraments dans l'application du décret.

M. Jaurès, intervenant alors, attaque avec une extrême véhémence le ministre des colonies qui faisait partie du cabinet par lequel fut décidée l'expédition de Madagascar et lui reproche de n'avoir pas songé à cette question de l'abolition de l'esclavage pour le jour où l'expédition serait terminée.

Cette question de l'abolition de l'esclavage ne devrait même pas être discutée, dit l'orateur en terminant, car elle est intimement liée à la prise de possession de Madagascar.

M. Lebon, ministre des colonies, relève vivement ces paroles et répète après M. Méline que le législateur de 1848 avait prévu non seulement des délais mais une indemnité aux propriétaires d'esclaves.

M. Gerville-Réache rappelle que la Convention lors de la première proposition d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises vota la proposition sans délibérer et par acclamation.

Il termine en donnant lecture de l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, prenant acte que l'esclavage est aboli à Madagascar par suite de la déclaration que cette île est désormais colonie française, invite le gouvernement à prendre des mesures immédiates pour assurer l'émancipation immédiate.

M. Méline, président du conseil, déclare de son banc que le gouvernement accepte cet ordre du jour.

L'ordre du jour Gerville-Réache et Denys Cochin, accepté par le gouvernement, est adopté à l'unanimité des 544 votants.

L'ensemble du projet de loi est ensuite adopté et la séance est levée.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Proposition Rey

Au cours de la séance du 20 juin, à la Chambre des députés, M. le docteur Emile Rey, représentant de la deuxième circonscription de Cahors, a déposé l'amendement ci-après :

« La taxe d'habitation sera fixée à 4,50 des valeurs locatives telles qu'elles résultent des travaux d'évaluation effectués en vertu de la loi d'août 1885.

» Le montant de cette taxe sera réparti entre les départements et les communes, au prorata des valeurs locatives d'habitations imposables, pré-

— Pourquoi veux-tu mourir ? qu'est-ce donc que tu as tant à oublier ?

Paul ne répondait toujours pas, il cherchait encore un moyen d'échapper aux questions du commandant de l'escadre.

— Pardonnez-moi, lieutenant, fit l'amiral, si je vous pose cette question, vos affaires ne me regardent pas, c'est vrai.

Mais si mon vieil ami Savreux, votre père, était là pour m'entendre, je suis persuadé qu'il comprendrait que mon affection pour vous me dicte seule cette question impertinente.

Trop de vieux et doux souvenirs m'attachent à votre famille, trop d'anciennes et amicales relations me lient à vous pour que je ne songe pas à vous empêcher de venir mourir obscurément ici, vous qui étiez destiné à rendre, sur un autre théâtre, de grands services à la France.

Je suis trop jaloux de la vie des hommes pour y consentir.

Si je m'écoutais, je vous renverrais par le premier transport qui partira pour la France.

— Amiral, je vous en conjure, s'écria Paul les yeux pleins de larmes, ne me renvoyez pas, vous feriez de moi le plus malheureux des hommes. Mon malheur est déjà assez grand, n'y mettez pas le comble.

Et sentant bien que l'amiral saurait le comprendre, heureux de pouvoir se décharger de sa douleur dans le cœur d'un ami dont l'affection se manifestait aussi clairement que celle de son chef à son égard, il recommença le pénible récit que nous connaissons déjà.

Il raconta sa ruine, sa vie hrisée, son mariage rompu, son duel et son embarquement.

lablement réduit, savoir : communes de 1,000 habitants et au-dessous, 60 fr. ; de 1,001 à 5,000, 90 fr. ; de 5,001 à 30,000, 180 fr. ; de 30,001 à 200,000 ou situées dans un rayon de quarante kilomètres de Paris, 230 fr. ; ville de Paris 400 francs. »

### Conseil de préfecture

Audience du 20 juin

Le Conseil de préfecture continue l'examen des protestations relatives aux élections municipales :

Concorès. — Protestation de MM. Ludovic Fabre et Maury.

Le conseil, proclame élu M. Maury au premier tour de scrutin.

Flaugnac. — Deux protestations sont introduites contre les élections de cette commune.

La première émane des sieurs Quèbre, Siméon et Gramont contre l'élection du sieur Austruée.

Après les explications données par M. le conseiller rapporteur, le conseil annule l'élection du sieur Austruée.

Bernard Quèbre et Ginibre demandent dans leur deuxième protestation l'annulation de l'élection de tous les conseillers municipaux de la commune, motifs pris de ce que M. Garrigues, maire, aurait fait inscrire sur la liste des indigents certains électeurs à la condition qu'ils voteraient pour lui et sa liste. Le maire aurait fait aussi des promesses d'argent et fait distribuer du pain et du vin.

Le conseil a mis cette affaire en délibéré.

Larroque-des-Arcs. — MM. Conquet et Alazard protestent contre l'élection des conseillers municipaux de cette commune, qui n'ont eu que quelques voix de majorité.

Parmi les nombreux griefs qu'ils exposent, il en est un qui est de la dernière gravité : Le secret du vote n'aurait pas été respecté; au lieu de faire brûler les bulletins de suite après le dépouillement, le maire a procédé à leur examen en disant : « Celui-ci, je le reconnais, il est d'un tel » et de même pour un grand nombre. Deux témoins viennent affirmer le fait; le maire, d'ailleurs, ne le conteste pas lui-même.

Cette affaire est mise en délibéré.

Sénaillac (Lauzès). — Deux protestations des sieurs Pezet, Jonquières et Lacroix étant arrivées plus de cinq jours après les élections sont déclarées forcloses par le conseil.

Montcabrier. — Une protestation du sieur Jouffreau contre les opérations électorales de la section de Montcabrier est rejetée par le conseil.

Reilhaguet. — Le sieur Thièrre conteste l'élection du sieur Grimal.

Le conseil déclare que c'est à bon droit que Grimal a été proclamé élu et rejette la protestation.

Payrignac. — Le sieur Lespinasse, qui a protesté contre l'élection du sieur Blancassagne, ne se présente pas.

Le conseil rejette la protestation du sieur Lespinasse.

Varaire. — Dans sa protestation, le sieur Dalat expose au conseil qu'il aurait été élu le 3 mai si le bureau lui avait attribué 20 bulletins qui étaient écrits sur papier à lettre quadrillé.

Le conseil, qui a examiné ces bulletins, reconnaît qu'ils doivent être attribués à M. Dalat. En conséquence, il le déclare élu au premier tour de scrutin.

Sans fausse honte, en homme de cœur qui sait parler à un autre homme de cœur, il mit son âme à nu, il laissa voir toute la profondeur de son chagrin, l'immensité de sa douleur.

Quand il eut fini, l'amiral Courbet, qui l'avait écouté en silence, lui prit les mains qu'il serra d'une affectueuse et énergique pression.

— Je me doutais bien, fit-il, que vous étiez un grand cœur, je ne me suis pas trompé.

Il faut moins d'héroïsme et de courage pour courir à l'ennemi que pour agir comme vous avez agi.

Mon ami, vous êtes un héros, et je m'y connais; je vis avec des hommes dont c'est le métier d'être héros.

Le commandant laissa retomber les mains du lieutenant; et, posant une des siennes sur la poitrine du jeune homme, à l'endroit du cœur.

— Il faut le laisser battre, dit-il en souriant, tout n'est pas perdu peut-être.

Paul hochait tristement la tête :

— Il ne bat plus que pour le devoir et pour la France. murmura-t-il.

— Alors, c'est l'oubli !...

— Hélas ! non, je voudrais oublier et j'ai peur de l'oubli absolu.

La figure de Courbet prit un air finement moqueur.

— Allons, mon gaillard, dit-il, vous êtes moins malade que vous ne le paraissiez à première vue, je ne désespère pas de vous.

Savreux voulut protester.

— Amiral, vos paroles me font du bien, c'est vrai, mais la guérison est impossible.

L'oubli ne viendra pas, puisque je n'ai pas le courage

### Fête de gymnastique et d'escrime

Dimanche dernier a eu lieu, sur le cours Fénelon, la fête de gymnastique et d'escrime organisée par la société *les Sauveteurs du Lot*, avec le concours de la musique du 7<sup>e</sup> de ligne, de l'*Avenir Cadurcien*, des élèves du Lycée Gambetta et de l'Ecole normale.

Dès 9 heures du matin, les gymnastes de notre ville et la musique l'*Avenir Cadurcien*, se rendaient à la gare pour recevoir la société *les Toulousains*.

A 2 heures 1/2 a lieu le rassemblement sur la place Thiers. Là se forme un défilé qui descend bientôt le boulevard Gambetta. En tête, la musique du 7<sup>e</sup> de ligne, puis la Société toulousaine, le lycée, l'Ecole normale, les Sauveteurs du Lot.

L'assistance est nombreuse; aux places d'honneur, nous avons remarqué M. le maire de Cahors et M. le secrétaire général de la Préfecture du Lot.

Nos gymnastes obtiennent un vif succès, dont une grande part revient à M. Guiraudies-Capdeville, organisateur des exercices, et à M. Gleyes, qui, avec M. Oulières, a préparé les pupilles.

Mouvements d'ensemble, pyramides, exercices aux anneaux des frères Rouquet, saut du cheval, tout cela est très remarqué et non moins applaudi.

A l'issue de la fête, toutes les sociétés, l'*Avenir* en tête, se rendent sur la terrasse du café Thivoli où les Sauveteurs leur offrent des rafraichissements.

M. Valdiguié photographie la réunion.

M. Laporte, secrétaire des Toulousains, se lève et porte un toast à la ville de Cahors et à M. Guiraudies, président des Sauveteurs.

M. Guiraudies répond, en termes chaleureux, aux paroles bienveillantes qui viennent de lui être adressées et lève son verre en l'honneur des Toulousains et de M. Plassan, président de l'Association des Sociétés de gymnastique du Midi.

Le départ des Toulousains a lieu par le train de 8 h. 44. Toutes les sociétés se rendent à la gare pour les accompagner.

Au moment où le convoi se met en marche, les gymnastes cadurciens crient : « Vive Toulouse ! vivent les Toulousains ! » Ces derniers répondent par les cris de « Vive Cahors ! vivent les Cadurciens ! »

### Circulaire ministérielle

M. Méline vient d'adresser aux préfets une circulaire pour leur rappeler l'absolue nécessité d'assurer, dans les foires et marchés aux bestiaux, la surveillance prescrite par l'article 39 de la loi du 21 juillet 1881.

Ce document fait ressortir le danger que présentent les rassemblements d'animaux, au point de vue du développement des épizooties, et qu'il suffit d'un seul malade pour porter la contagion.

Les préfets sont invités à ne prendre, à l'avenir, aucun arrêté portant création de foires et de marchés aux bestiaux, avant de s'être assurés, au préalable, que les municipalités intéressées se sont imposés les charges nécessaires pour subvenir aux frais de l'inspection sanitaire des animaux qui y sont amenés.

### Postes

M. Delpuch, sous-secrétaire d'Etat et directeur général des postes et télégraphes, étudie le moyen de retarder le plus possible la principale levée qui a lieu le soir à Paris.

Nous espérons que M. le Directeur des Postes du département prendra la même mesure pour ce qui concerne Cahors.

de chercher à oublier, la mort seule me délivrera de mon chagrin.

— Nous verrons bien ! fit l'amiral d'un ton sceptique.

Et, reprenant sa voix brève, concise, cette voix de commandant qui électrisait ses hommes.

— Nous irons bientôt mettre le siège devant Kelung et bloquer les passes aux environs, j'aurai besoin de vous à ce moment, lieutenant, mais à une condition c'est que vous ne cherchiez pas à vous faire tuer inutilement.

Il ne laissa pas au jeune homme le temps de répondre, il ajouta :

— J'ai votre parole, n'est-ce pas ?

En attendant vous resterez à bord du *Bayard*, nous causerons du vieux temps, de notre vieille Picardie, de nos familles, de nos souvenirs d'enfance.

C'est dit, n'est-ce pas, lieutenant ?

— Amiral, protesta Paul, je viens ici pour combattre sans crainte de la mort, mais sans intention de la chercher.

Savreux quitta l'amiral dans un état d'âme étrange, à la fois triste et joyeux.

Il emporta de cette première entrevue un peu d'espoir que les bonnes paroles de Courbet avaient fait naître en lui, une diversion à ses cuisants chagrins. Mais il emportait aussi la pénible conviction que l'amiral était frappé à mort et qu'il ne reverrait jamais la France.

Et tant était grande sa vénération pour cet ami de son enfance, qui s'était tout à coup révélé comme un capitaine illustre, qu'il ne songea plus d'abord à sa propre souffrance.

(A suivre.)

La principale levée étant celle qui précède le départ des trains express du soir pour Paris et pour Toulouse, nous espérons qu'il réduira autant que possible l'intervalle qui sépare la levée du départ du train. Cet intervalle est actuellement, pour les boîtes situées dans la partie nord de la ville, de plus de 2 heures. On devrait réduire de moitié.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 15 Juin

Présidence de M. l'abbé Gary, président semestriel.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues, entre autres le *Bulletin mensuel du club des touristes agénais*.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Maire de Souillac, priant la Société de souscrire à l'œuvre d'érection d'un monument au contre-amiral de Verninac Saint-Maur.

Cette demande est, suivant l'usage, renvoyée au Conseil d'administration.

M. Greil communique un édit du roi Louis XVI, daté du 7 mars 1776, et donnant au régiment d'infanterie de Quercy la dénomination de Rohan-Soubise.

M. Gary fait hommage à la Société d'un exemplaire de la *Revue Religieuse* renfermant une notice biographique sur Mgr Grimaud.

Un membre continue la lecture de la monographie de Goujounac, par M. Bladier.

**VILLE DE GOURDON**

**FÊTES DE LA St-JEAN**

les 27, 28 et 29 juin 1896

**Programme des Fêtes**

Avec le concours de la Société instrumentale de la Ville et de la Société de Gymnastique « Les Enfants de Gourdon »

**Samedi 27 juin :** A midi, Salves d'artillerie. — A 9 h. du soir, Feu de joie, place St-Siméon. — Retraite aux flambeaux.

**Dimanche 28 juin :** Grand concours de tir, de 9 h. à 4 h., dans la Cour de l'ancienne école communale des garçons (8 prix, 8 diplômes, 5 médailles) 1<sup>er</sup> prix d'honneur, une pendule et une médaille dorée; 2<sup>me</sup> prix, une montre à remontoir et une médaille argentée; 3<sup>e</sup> prix, un revolver avec son étui et une médaille bronzée; 4<sup>e</sup> prix, six couverts métal diamant et une épinglette; 5<sup>e</sup> prix, un service à découper et une épinglette; 6<sup>e</sup> prix, une douzaine cuillères à café et une épinglette; 7<sup>e</sup> prix, un portemonnaie cuir de Russie et une épinglette; 8<sup>e</sup> prix, un joli couteau de poche (4 lames) et une épinglette. — (Chaque prix aura son diplôme d'honneur). — A 10 heures, à l'Arbre-Rond, Course des rois d'Arcadie : 1<sup>er</sup> prix, 5 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 2 fr.; 3<sup>e</sup> prix, 1 fr. — Jeux divers. — A 1 h. 1/2, place St-Pierre, le Singe et le Noyer (2 prix : 3 et 2 fr.) — A 2 h., avenue Cavaignac, Tourniquet (2 prix, 3 et 2 fr.) — A 2 h. 1/2, avenue Gambetta, courses légères de femmes (3 prix : 5, 2 et 1 fr.) — A 3 h., place St-Jean, Courses des hommes phénomènes (3 prix : 3, 2 et 1 fr.) — A 3 h. 1/2, Grande Cavalcade, Chars, Cavaliers et Groupes à pied. (Itinéraire : Départ de l'usine d'électricité, avenue Cavaignac, avenue Gambetta, le Tour-de-Ville). Des quêtes seront faites au profit des pauvres de la ville.

**Fête de nuit :** Grande Illumination des places, boulevards, avenues et promenades. — Brillant Feu d'artifice. — Retraite aux flambeaux. — Grand Bal sur les Allées de la République.

**Lundi 29 juin :** De 10 à 11 h., Mouvements d'ensemble et Exercices divers par la Société de gymnastique. — A 2 h., Grandes Courses de Vélocipèdes : 1<sup>re</sup> Course, 3000 mètres, 2 prix : 1<sup>er</sup> prix, 50 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 20 fr.; 2<sup>me</sup> Course, 3000 mètres, 2 prix : 1<sup>er</sup> prix, 30 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 15 fr.; 3<sup>me</sup> Course (réservée aux coureurs n'ayant rien gagné aux Courses précédentes), 3 prix : 1<sup>er</sup> prix, 15 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 10 fr.; 3<sup>e</sup> prix, 5 fr.; 4<sup>me</sup> Course d'Honneur (obligatoire pour tous les gagnants) : Un lot d'Eau de Noix Cabanès. (Le 1<sup>er</sup> prix de la 1<sup>re</sup> course ne pourra pas courir à la 2<sup>e</sup> course.) — De 4 à 5 heures du soir, tirage de la Tombola, au bénéfice des pauvres de la ville. — A 8 h. 1/2, Bal de nuit, Allées de la République. — Les personnes qui voudront concourir pour les jeux et courses sont priées de se faire inscrire à la Mairie avant le 26 courant.

La Commission de la Fête engage les Habitants de la ville à illuminer et à pavoiser leurs maisons.

Le Président,  
Th. CABANÈS.

**Assier**

**Cérémonie patriotique.** — La fête patriotique du 25<sup>e</sup> anniversaire de la défense de la Patrie, a eu lieu dimanche dernier à Assier, en présence d'une foule considérable, attirée par cette belle et touchante manifestation. Les anciens combattants des communes voisines sont arrivés drapés en tête, toutes leurs médailles sur la poitrine. Un ancien aumônier militaire, M. Darnis, de

Gramat et M. Léon Amouroux, conseiller d'arrondissement, ancien garde national au siège de Paris, ont prononcé au cimetière des discours qui ont fait vibrer le cœur de tous les assistants.

**Travail facile chez soi**

M. Martin, commissaire de police aux délégations, agissant en vertu d'une ordonnance de M. Pasque, juge d'instruction, a mis hier matin, en état d'arrestation, deux individus nommés Tisser et Perricin, demeurant 24, boulevard du Temple, qui avaient inventé un petit commerce très florissant.

Depuis deux ans ils faisaient paraître dans les journaux de province une annonce ainsi conçue : « Travail facile, lucratif, pour personne disposant de deux heures par jour. Ecrire, etc... et joindre timbre pour la réponse. »

Les demandes arrivées, ils s'empressaient de répondre en demandant 2 francs pour frais de renseignements et d'envois d'échantillons. Une fois en possession du mandat de 2 francs, ils proposaient aux gogos de placer des objets obscènes. Stupéfaits, les correspondants n'écrivaient plus et perdaient leurs 2 francs.

On estime que ces « honnêtes » commerçants ont encaissé environ dix mille francs par an. Le magistrat a saisi les livres de commerce et quelques pièces comptables, que M. Blanc, expert, a été chargé d'examiner.

Les deux inculpés ont été écroués à Mazas.

**Au Conseil d'Etat**

On sait qu'aux termes de la loi, un délai de cinq années est imparti aux veuves de militaires pour faire liquider leurs pensions.

Le Conseil d'Etat vient d'avoir à appliquer cette disposition dans des circonstances qui sont très heureusement exceptionnelles.

Un sieur D... officier retraité, mourut le 21 décembre 1877. A partir de cette époque, la pension à laquelle sa veuve avait droit, lui avait été servie trimestriellement par son notaire, à qui elle avait confié la gestion de ses intérêts. Elle touchait aussi régulièrement, en fournissant les certificats à l'appui, une pension annuelle de 386 francs, lorsqu'elle fut avisée le 1<sup>er</sup> décembre 1894 que le notaire était décédé, en laissant de très mauvaises affaires, et que le liquidateur de la succession refusait de lui servir sa pension de retraite, affirmant que cette pension n'avait jamais été liquidée, et que le titre n'existait pas ?

Il semble probable que le notaire avait continué à toucher l'intégralité de la pension du mari au moyen de faux certificats de vie.

La dame D... s'adressa alors au ministre de la guerre, qui lui répondit que sa demande de pension était frappée de déchéance. Elle se pourvut alors au Conseil d'Etat, pensant que les circonstances particulières dans lesquelles elle était pouvaient la relever de cette déchéance.

Le Conseil d'Etat n'a pu qu'appliquer la loi et rejeter la requête. Mais le ministre de la guerre a alloué à la dame D... un secours permanent de 200 francs.

**Conseil d'Etat : Le gaz et l'électricité**

Le Conseil d'Etat vient d'avoir à statuer sur un nouvel épisode de la lutte entre le gaz et l'électricité pour l'éclairage des particuliers. Il s'agissait de la ville de Montauban qui, après avoir concédé à une Société gazière le droit d'établir des conduites sous les voies publiques, avait laissé une Compagnie d'éclairage électrique installer sur les mêmes voies des fils aériens, en vue de la distribution de la lumière.

La Société gazière a demandé des dommages-intérêts. En effet, le traité qu'elle avait conclu, tout en réglant uniquement l'éclairage au gaz, présentait cette particularité qu'il conférait à la Ville le droit de la mettre en demeure d'employer tout nouveau mode d'éclairage plus puissant ou plus économique. Le Conseil d'Etat a estimé qu'en imposant ainsi à son concessionnaire l'obligation de la faire profiter des découvertes futures, la Ville avait précisé le droit exclusif qui était conféré à la Société, il a condamné la ville à des dommages-intérêts.

Il faut remarquer que l'arrêt du Conseil d'Etat déclare expressément que la Ville, en qualité de cocontractante, avait le devoir de veiller à empêcher sur la voie publique toute installation d'éclairage de nature à faire concurrence à la Société gazière. Aussi a été repoussé le moyen tiré par la Ville de ce que la pose des fils aériens par la Compagnie d'électricité aurait été, non permise expressément, mais simplement tolérée, et de ce qu'aussi la Compagnie aurait agi à ses risques et périls.

**Question de droit**

Le notaire qui a reçu un acte d'emprunt nul, comme consenti à une partie pourvue d'un conseil judiciaire et sans l'assistance de ce dernier, est-il responsable, alors que le nom de l'emprunteur a été omis sur toutes les listes d'incapables affichées dans les études de l'arrondissement ?

Telle est la question que la Chambre des requêtes de la Cour de Cassation a eu à trancher dans son audience du 15 juin courant, et qu'elle

a résolue dans le sens de la négative au rapport de M. le conseiller Fochier, et sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Melcot, à l'occasion d'un pourvoi formé par M. Gérard notaire à Périgueux.

**Courses de Gramat**

(Suite et fin)

Lundi 20 juillet, à 2 heures du soir (prix des éleveurs), Epreuve obligatoire des pouliches de 3 ans primées au concours de Gramat du 10 avril dernier.

1,800 fr. dont 1,500 fr. offerts par l'Etat et 300 par la Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval des Causses du Lot.

Divisés en dix prix : Au 1<sup>er</sup>, 400 fr., au 2<sup>e</sup>, 350 fr.; au 3<sup>e</sup>, 300 fr.; au 4<sup>e</sup>, 200 fr.; au 5<sup>e</sup>, 150 fr.; au 6<sup>e</sup>, 100 fr.; au 7<sup>e</sup>, 100 fr.; au 8<sup>e</sup>, 100 fr.; au 9<sup>e</sup>, 50 fr.; au 10<sup>e</sup>, 50 fr.

Poids unique : 55 kil. — Distance ; 2,000 mètres environ.

Le droit à la prime obtenue au concours de Gramat du 10 avril dernier ne sera acquit qu'après l'épreuve.

Avant la course, la carte de saillie sera exigée des propriétaires.

Aucune excuse pour maladie ou autre ne sera admise.

Les prix gagnés dans l'épreuve des pouliches ne seront acquis aux propriétaires qu'après le 1<sup>er</sup> janvier 1897 et lorsqu'il aura été constaté qu'ils disposent à cette époque des animaux classés dans cette épreuve.

La tenue de courses est obligatoire.

Art. 4 de l'arrêté ministériel du 30 janvier 1834 :

« Aucune pouliche de 3 ans primée ou mentionnée honorablement ne pourra prendre part aux épreuves réservées à cette catégorie si, au jour des épreuves, elle a gagné un prix dans une course publique. »

**Prix de Consolation** (au trot attelé) 300 francs offerts par la Société d'Encouragement à l'Élevage du cheval des Causses du Lot, dont 220 fr. au premier et 50 fr. au second, pour chevaux entiers, hongres et juments de tout âge, de toute espèce et de tout pays, attelés seuls à une voiture à deux roues.

Poids libre : entrée 10 francs, le troisième doublera son entrée.

Distance : 3,600 mètres environ.

Les engagements seront reçus jusqu'au mardi 14 juillet, avant 9 heures du soir, chez M. Puybaret, trésorier de la Société à Gramat (Lot).

**Prix de Ségala** (au trot monté) 600 fr. dont 400 fr. offerts par l'Etat et 200 fr. par la ville de Gramat.

Pour poulains entiers et pouliches de demisang ayant au moins 25 0/0 de sang arabe nés et élevés en France et âgés de 3 à 4 ans.

Entrée : 20 francs.

400 fr. au 1<sup>er</sup>, 150 fr. au 2<sup>e</sup>, 50 fr. et son entrée au 3<sup>e</sup>.

Poids : 3 ans, 55 kg.; 4 ans, 65 kg.

Distance : 3,000 mètres environ.

Les engagements seront reçus jusqu'au mardi 14 juillet, avant 9 heures du soir, chez M. Puybaret, trésorier de la Société, à Gramat (Lot).

**Prix de l'Azou** (course de haies) 1,000 fr. offerts par le Conseil général pour tous les chevaux de 3 ans et au-dessus.

Entrée : 50 francs.

Au second 200 fr. sur le prix, le troisième doublera son entrée.

Tout gagnant dans l'année en un ou plusieurs prix, d'une somme de 4,000 fr. portera 3 kilogrammes de surcharge; 6,000 fr. 6 kg., 8,000 fr. 10 kg. 10,000 fr. 10 kg.

Distance : 2,600 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 14 juillet, avant-midi, chez M. Guillemot, 1, rue de Castiglione, à Paris.

**Conditions générales**, Code et règlement de la Société d'Encouragement.

Code et règlement de la Société des Steeple-Chases de France.

Code et règlement de la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang.

Dans les courses pour chevaux attelés, la cravache américaine ou tout autre de moindre dimension sera seule admise; le fouet ainsi que les grelots sont interdits.

**Les commissaires :** Jean de Fontenille, Delfour, Lacarrière.

Approuvé : *Le Ministre de L'Agriculture*,  
Signé : MÉLINE.

Le pari mutuel fonctionnera sur l'Hippodrome.

**Quatrain télégraphique**

La robe châtelaine je m'appelle,  
Venant de Paris, capitale des Trésors,  
Chez **Mlle MARTINE**, j'apporte la nouvelle,  
Aux Dames les plus coquettes de la ville de Cahors.  
2, rue Jean-Caviole.

**A VENDRE** une belle jument noire 9 ans, perchonne. On donnera toute garantie. S'adresser boul. Gambetta, à M. Caine-Brun.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
**FÊTE NATIONALE**

14 JUILLET 1896

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet 1896, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets Aller et Retour, à prix réduits prévus par son Tarif spécial G. V. n° 2 :

1° Les billets délivrés à toutes les gares du réseau pour Paris, du Samedi 11 Juillet inclus au dimanche 19 Juillet inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le Lundi 20 Juillet;

2° Les billets délivrés du Samedi 11 juillet au mardi 14 juillet, ces deux jours inclus, de Paris pour toutes les gares du réseau et de toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit Tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mercredi 15 Juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après les dates ci-dessus fixées.

**FAITS DIVERS**

**Une curieuse ordonnance de médecin**

Un chercheur a retrouvé, à la bibliothèque d'Épernay, une ordonnance de médecin qui n'est évidemment pas banale. Nous la reproduisons dans toute sa primitive originalité :

Le consultant, attaqué depuis quinze jours de fièvre avec accablement, tête un peu pesante, a pris deux fois des remèdes, qui l'ont fait vomir et évacuer; mais il a peu bu, il est échauffé, rend par les selles des matières montées et a besoin d'être déglugé, humecté et relâché.

Pour ce, il vivra pour toute nourriture d'un bouillon fait de trois quarterons de bœuf par le gîte, autant de veau par la rouelle dans une pinte et demie d'eau; on le réduira peu, il en prendra un gobelet de trois en trois heures; il peut y substituer des bouillons avec oseille, laitue, jofte, pourpier et le beurre frais; point d'autre nourriture, point de vin, il boira chaque matin, à demi heure de distance, trois à quatre gobelets de petit lait; dans le reste de la journée il boira trois fois par heure un gobelet d'une tisane faite avec du chiendent, une pomme coupée en quatre, bouillies en pinte et demie d'eau, on y mettra infuser cinq ou six feuilles de bourrache, quelques filets de réglisse et, la liqueur passée, on y fera fondre un gros sel d'Épou.

De trois en trois heures, on lui donnera un gobelet de son bouillon; matin et soir, il aura un lavement préparé avec fromageon, putrelle, senegon et le beurre frais. Dans la journée, on lui mettra les jambes dans l'eau tiède pendant une demi heure. Il conviendra, dans quelques jours, de le purger en lavage, mais je dirai comment, sur les nouvelles qu'on me donnera de son état dans trois ou quatre jours.

Épernay, 13 fructidor an 12.

WAUBERT.

On comprend après cela les railleries que fit cent ans avant le génial Molière.

Après tout, nos grands parents, ne s'en portaient pas plus mal.

**Bourse de Paris**

Cours du 23 Juin 1896

**RENTES**

3 0/0.....	compt. ex-c.	101 10
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 52
4 1/2 0/0.....	compt.	104 75

**A LA BOULE D'OR**



**H. FABRE**

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

**CAHORS**

FABRICATION ET RÉPARATION  
**D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE**  
Dorure et Gravure sur Métaux  
**LUNETTERIE & OPTIQUE**  
**ÉLECTRICITÉ**

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

**MAISON A VENDRE** dans la rue du Pont-Neuf, n° 10. — S'adresser en face *Epicierie du Pont-Neuf*.

**A LOUER**

Dans une jolie maison, un appartement bien composé.

S'adresser : 25, rue du Lycée, 25.

**Bibliographie**

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 1228<sup>e</sup> livraison (13 juin 1896). — La vengeance des Peaux-de-Bique, par Gustave Toudouze. — Une tapisserie peu commune, par Pierre de Mériel. — La bicyclette, par Edmond Renoir. — Le roman de l'armurier, par Danielle d'Arthez. — La vie universitaire en Allemagne, par H. Heinecke. — Chaque numéro, 40 cent. Illustrations de A. Paris, Myrbach, E. Zier. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**TOUR DU MONDE.** — *Nouveau Journal des voyages et des voyageurs* — Sommaire du N<sup>o</sup> 24. (13 juin 1896). — 1<sup>o</sup> En Écosse, par Marie-Anne de Bovet, avec onze gravures d'après des dessins de G. Vuillier. — 2<sup>o</sup> A travers le Monde. — La Suisse à l'Exposition de Genève, récit de notre correspondant spécial. — Parmi les races humaines : Au pays des Vatouas. — Le chemin de fer de l'Ouganda. — Une réserve d'éléphants. — Grandes courses de terre et de mer. — Livres et cartes : Six dessins d'après des photographies. — 3<sup>o</sup> Conseils aux voyageurs. — La photographie dans les voyages. — 4<sup>o</sup> Tour du Monde-Guide et Tableau Graphique : Le Léman et la Savoie. — Exposition de Genève. — Chaque livraison, 50 cent. Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

**LE MUSÉE DES FAMILLES** (60<sup>e</sup> année) paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 juin 1896 : Les Feux de la Saint-Jean, par M. Braibant. — Histoire de l'Art et de l'Ornement, par Ed. G. et Marie G. — La troupe, par Marc Philibert. — Les salons de 1896 par G. Migeon. — Le lion des Ardennes, par Sixte Delorme. — Causerie de quinzaine, par Eug. Muller. — Mouvement scientifique, par G. Brunel. — Gondar, par J. Bertall. — Mademoiselle de Fierlys, par F. Dillaye. — Mosaïque, par Eug. Muller. Illustrations par Cortazzo, Toussaint, Em. Bayard, Kirschner, J. Girardet, Rudnicki, etc. et d'après de vieilles estampes. Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

Aujourd'hui paraît, chez l'éditeur Paul Dupont, le troisième volume des *Aventures de ma Vie*, par Henri Rochefort. Ce nouveau volume embrasse la période la plus agitée, la plus dramatique de l'existence de l'auteur : la Commune, l'arrestation de Rochefort, son incarcération à Versailles, ses projets d'évasion au fort Boyard ; puis son embarquement sur la *Virginie*, à bord de laquelle il accomplit une longue et pénible traversée ; son arrivée et son séjour en Nouvelle-Calédonie ; enfin son heureuse évasion et son retour en Europe, en passant par l'Australie et les îles Fidji. Cette longue et involontaire promenade autour du globe a fourni à l'auteur des *Aventures de ma Vie* une ample moisson d'anecdotes, d'observations sur les hommes, les mœurs et les choses, qui donnent au troisième volume des *Mémoires* d'Henri Rochefort un intérêt particulier.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc. Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée. Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr. S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

*Billets d'aller et retour à Prix réduits*  
**Pour ROYAT et LAQUEUILLE**

Pendant la saison thermale, du 1<sup>er</sup> Juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau : 1<sup>o</sup> pour la station de *Laqueuille* desservant les stations thermales du *Mont-Dore* et de *La Bourboule* ; 2<sup>o</sup> pour la station de *Royat*, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins des dites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à *Laqueuille*, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le *Mont-Dore* et *La Bourboule*.

De *Mont-Dore* et de la *Bourboule* à *Royat* et *Clermont-Ferrand* et vice versa. De *Bort* à *Laqueuille* (Le *Mont-Dore* et la *Bourboule*), *Royat* et *Clermont-Ferrand* et vice versa.

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS  
**L. AUDBOURG & C<sup>ie</sup>**  
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)  
— PARIS —  
La Maison L. AUDBOURG & C<sup>ie</sup>, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile ; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.  
S'adresser à M. DUEZ, Directeur  
4, Rue S<sup>te</sup>-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

EXPOSITION



CAHORS 1881

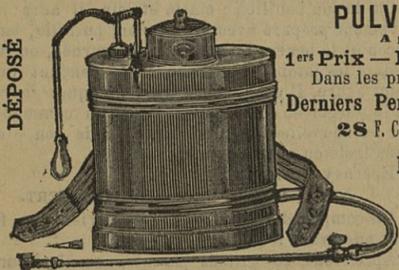
**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé  
1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

**Cave Bordelaise**

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

**IMPUISSANCE** de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique : Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

**LE GOURMET**

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr.  
Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

**PIANOS MUSIQUE & ORGUES**

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, CAHORS

**Vignes Américaines**

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



GRANDE MARQUE NATIONALE

**CLÉMENT**

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP | Bicyclette de luxe p<sup>e</sup> dames 575 fr. pneumatique DUNLOP

id. n <sup>o</sup> 1	375 fr.	—	—	id. n <sup>o</sup> 1	id. 450 fr.	—
id. n <sup>o</sup> 2	325 fr.	—	—	id. n <sup>o</sup> 2	id. 375 fr.	—

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.  
DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.